

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° 105

GESTION DE LA VIOLENCE ET DE L'AGRESSIVITÉ



www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°105 GESTION DE LA VIOLENCE ET DE L'AGRESSIVITÉ

N° du stage	105 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	5 jours	Dates	du 13/09/2027 au 17/09/2027
Prix	1 800,00 €		

CONTEXTE

- Selon les rapports de l'ONVS, les services de psychiatrie sont les plus touchés par des situations de montée en tension et de violence. Dans ce contexte de risque de prescription de contention, l'enjeu est de développer des attitudes relationnelles appropriées.

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers, aides-soignants et tous professionnels de santé exerçant en santé mentale de l'adulte.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un cadre de santé.
- Un infirmier de secteur psychiatrique.
- Un psychomotricien.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Acquérir une approche relationnelle s'inscrivant dans une dimension de soin et aller vers la recherche d'un presque rien qui pourrait tout changer.
- Prendre conscience que les émotions, les pensées, les paroles et les attitudes des professionnels peuvent apaiser ou aggraver une situation.
- Comprendre qu'un patient en situation de violence a probablement un parcours de vie expliquant en partie une agressivité qui ne nous est pas destinée.
- Identifier précocement trois types de situations pour désamorcer le risque de montée de la violence et savoir se protéger.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mieux connaître les enjeux et les risques juridiques dans un contexte de soins psychiatriques.
- Prendre en compte les interactions entre les facteurs bio-psycho-sociaux et renforcer la fonction contenante de l'équipe.
- Savoir apaiser la violence habituelle du quotidien et poser des limites avec douceur.
- Accepter les refus pour mieux revenir et négocier et ne pas dire NON à une demande qu'on ne peut satisfaire.
- Analyser ses pratiques professionnelles dans les situations de violence.
- Améliorer sa condition physique et mentale grâce à des exercices de relaxation.

PROGRAMME

1. Les enjeux et les aspects juridiques.
2. Le clavier émotionnel du soignant et le risque de débordement face aux situations de violence.
3. Les interactions bio-psycho-sociales pouvant produire ou révéler de la violence. La théorie du seuil et la goutte d'eau. L'histoire de vie traumatique. La prise récente d'alcool ou de cannabis. Les personnalités déconcertantes.
4. La fonction contenante de l'équipe.
5. La communication non violente, apaisante, pacifiante. Les outils à mettre en œuvre. Les pièges à éviter.
6. Les attitudes face aux patients qui menacent, insultent et disqualifient.
7. Les attitudes face aux patients qui s'opposent et refusent les propositions de soins des soignants.
8. Les attitudes face aux patients qui expriment des demandes qu'il n'est pas possible de satisfaire.

N°105 GESTION DE LA VIOLENCE ET DE L'AGRESSIVITÉ

9. L'entraînement pour désamorcer la violence lorsqu'elle est liée à un trouble psychiatrique ou pas.
10. Analyse des pratiques professionnelles : simulation de situation de violence.
11. Prévention physique et gestion du stress : exercices pratiques de techniques préventives et "premiers secours" après un épisode violent.

VALEUR AJOUTÉE

- Courts-métrages réalisés à partir de scénarios écrits par l'équipe pédagogique de l'Afar (simulations de situations cliniques jouées par des acteurs : insultes, refus de soins, exigences ne pouvant être satisfaites immédiatement).
- Mises en situation (en vidéo ou avec la technique des bandeaux et boules quies) suivies d'un débriefing pour repérer les points forts et ceux pouvant être considérés comme autant d'axes d'amélioration.
- Participation active des participants pour jouer le rôle des agents et des patients.

ORIENTATION(S) DPC CORRESPONDANTE(S)

- **Infirmiers exerçant en santé mentale**
: Orientation n°181 : Prévention et prise en charge des situations de violence et d'agressivité en santé mentale
- **Tout professionnel concerné par le DPC**
: Orientation n°295 : Gestion de l'agressivité des patients et de leur entourage

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujéti à la TVA). Le prix (non assujéti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°105 GESTION DE LA VIOLENCE ET DE L'AGRESSIVITÉ

N° du stage	105 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	5 jours	Dates	du 13/09/2027 au 17/09/2027
Prix	1 800,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

PARTICIPANT

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr